

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU :
3 Juillet 2014

Paris, le 8 juillet 2014
N° 783/DG75-E260/MMF/CT

OBJET : Réunion du Groupe de travail Nomenclatures d'Eurostat

REDACTEUR : Marie-Madeleine FUGER

PARTICIPANTS : Eurostat-Unité B5 Management of statistical data and metadata, France
(Marie-Madeleine FUGER, Monique MERON pour le point 6.1),
ensemble des pays de l'UE

TYPE DE COMPTE RENDU :

Pour avis	<input type="checkbox"/>
Définitif	<input checked="" type="checkbox"/>

INSEE : Mmes Dumartin, Le Minez, Meron, Rosenwald, Roth, Schuhl
MM. Accardo, Amar, Béguin, Brion, Debauche, Depoutot, Lacroix, Mahieu,
Martinelli, Meuric, Piffeteau, Rouppert, Sautory
Mmes et MM. les Directeurs
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la
DSDS
MM. les Chefs de Division du DRISS
Correspondants nomenclatures des unités de l'INSEE

SSM : Mmes et MM. les Chefs de SSM
Correspondants nomenclatures des SSM

Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS
<http://www.cnis.fr/cms/Accueil/activites/Organisation/Cnnes>

Résumé

Eurostat a présenté les développements actuels de son programme de modernisation du Système Statistique Européen à l'horizon 2020, intitulé « ESS Vision 2020 ». Une Task-Force de haut niveau a été mandatée pour définir la feuille de route de cette stratégie. Elle sera soumise lors de la réunion des DGINS en septembre 2014.

Eurostat a fait le point sur les travaux de la Task-Force établissant les lignes directrices pour le traitement des holdings et des sièges sociaux dans les répertoires et les statistiques d'entreprises. Les arbres de décision proposés sont cohérents avec les conclusions de la TF BCE-Eurostat-OCDE et s'appuient sur des données disponibles dans la majorité des Etats Membres. Les propositions formulées sont en phase avec les vues françaises sur le sujet. Le rapport final de la TF est attendu pour le 4^{ème} trimestre 2014 et sera soumis à la Division des Statistiques des Nations Unies en 2015.

Le Comité du Système Statistique Européen a approuvé le projet de mise à jour de la CPA 2008 (CPA version 2.1) le 15 mai 2014. Le règlement est attendu pour la fin de l'année. Eurostat a détaillé les conséquences, en termes de règlement et d'adaptation des données, de cette mise à jour sur les autres domaines statistiques. Plusieurs EM ont souhaité que la date de mise en œuvre de la CPA version 2.1 soit harmonisée entre les divers domaines statistiques et s'aligne sur celle de PRODCOM (2016). Les versions linguistiques de la CPA 2.1 (intitulés) seront disponibles courant juillet.

Concernant la mise en œuvre au niveau national, aucun pays n'a défini de stratégie spécifique ; de plus, rares sont les pays ayant développé une version nationale. La transmission des notes explicatives en anglais aura lieu au mois de septembre.

Eurostat a informé de l'état d'avancement des travaux de la TF européenne sur la COICOP. Eurostat participe simultanément à un sous-groupe technique de l'ONU sur la résolution des cas problématiques recensés. La réflexion de la TF englobe aussi les questions soulevées par la mise en œuvre de la COICOP européenne dans l'IPCH. Le rapport de cette TF définira la position européenne dans les instances internationales.

Eurostat a informé le groupe sur les conséquences de la révision de l'ISCED (nomenclature de l'éducation) sur la nomenclature fonctionnelle COFOG.

Les travaux de l'ESSnet sur l'EseG ont abouti en avril 2014 à l'élaboration d'une nomenclature socio-économique européenne. L'INSEE, coordonateur de cet ESSnet qui a impliqué les INS européens ainsi que de nombreux chercheurs de pays différents, a présenté cette nomenclature qui s'appuie sur ISCO-08 et le statut de l'emploi. Elle sera présentée lors de la réunion des directeurs des statistiques sociales pour approbation.



1. « ESS vision » et « ESS VIP programme 2020 »

Eurostat a présenté les développements actuels de son programme de modernisation du système statistique européen via la mise en place de l'*ESS vision* et du programme *ESS VIP's*. Cette stratégie de modernisation, très ambitieuse et volontariste, lancée en 2009, décrit les plans d'actions selon 11 programmes (business actions) ; le programme statistique européen 2013 - 2017 est étendu à 2020. Lors de sa réunion du 15 mai 2014, le Comité du système statistique européen a désigné 5 domaines prioritaires où mettre en œuvre le programme de modernisation. Concrètement une Task Force de 13 membres, active depuis la mi-juin, proposera fin août une feuille de route qui sera soumise pour discussion et approbation lors de la réunion des DGINS en septembre 2014. Le rapport final de cette TF sera disponible sur Circa dans les premiers jours de septembre. Les détails de la mise en œuvre de la stratégie seront analysés après le mois de septembre.

2. Nomenclatures : NACE et CPA

2.1 Holdings et sièges sociaux

Après avoir brièvement rappelé le contexte qui a abouti à mettre sur pied une Task Force dont le mandat consistait à établir des lignes directrices sur le traitement des holdings et des sièges sociaux dans les répertoires et les statistiques d'entreprises, Eurostat a rendu compte de l'état des travaux menés par cette Task Force.

Les travaux de la Task Force devaient s'inscrire dans un cadre compatible avec le rapport de la TF BCE-Eurostat-OCDE et s'appuyer sur des données disponibles dans la grande majorité des Etats Membres. Ils ont abouti à définir les critères en vue de la codification éventuelle des sièges sociaux en 70.10 et des holdings en 64.20 et à proposer un arbre de décision pour aider au bon classement selon la NACE de chacun de ces types d'unités. Les propositions formulées sont en phase avec les vues françaises sur le sujet.

Le schéma proposé pour le classement des holdings est très proche de celui retenu par la TF BCE-Eurostat-OCDE. Les critères testés dans l'arbre de décision sont successivement la détention de filiales au sein d'un groupe, les effectifs de l'unité et le chiffre d'affaires issu de ses comptes annuels.

Le schéma proposé pour les sièges sociaux teste d'abord l'appartenance à un groupe, puis consiste à examiner si l'unité exerce d'autres activités en sus de ses activités managériales. Cet examen discrimine ces autres activités selon qu'elles appartiennent ou non à une liste d'activités auxiliaires couramment associées aux activités managériales. Le classement en 70.10 n'est confirmé que si la part de ces activités secondaires n'appartenant pas à la liste dans le total est inférieure à un seuil maximal.

Le rapport final de cette Task Force est attendu pour le second semestre 2014 ; des contributions de ses membres sont encore attendues, en particulier pour l'évaluation des arbres de décisions et des seuils proposés pour le classement en 64.20 et 70.10. L'examen de la table de passage entre la NACE et les secteurs institutionnels de la Comptabilité Nationale est encore en cours.

Le groupe Nomenclatures a accueilli avec beaucoup d'intérêt ces résultats intermédiaires, même si certains membres auraient souhaité disposer de telles lignes directrices bien plus tôt. Hormis un pays qui conteste la possibilité d'existence de chiffre d'affaires (même minime), tous les autres n'ont pas remis en cause la proposition de seuils ni pour le CA ni pour les effectifs. Des interrogations sur l'intérêt de la table de passage entre la NACE et le secteur institutionnel ont par ailleurs été soulevées.

Eurostat a invité le groupe à transmettre ses réactions jusqu'à la fin du mois de juillet. L'Irlande et la Suède ont d'ores et déjà annoncé avoir un certain nombre de commentaires. La Task Force sera sollicitée à nouveau pour la finalisation de son rapport, la disponibilité de celui-ci est prévue pour septembre / octobre 2014. Dans le but d'assurer la comparabilité au



niveau international, Eurostat a proposé de le soumettre à la Division des statistiques des Nations Unies en 2015.

2.2 Mise en œuvre de la CPA version 2.1

Le projet de CPA, révisée désigné par Eurostat sous le nom de CPA version 2.1, a été adopté par le Comité du Système Statistique Européen au mois de mai 2014. La CPA version 2.1 devrait être adoptée légalement pour la fin d'année 2014.

Eurostat a fait le point sur les conséquences de l'approbation de la CPA révisée sur les divers règlements qui peuvent être impactés. Douze domaines statistiques sont concernés ; ils sont touchés de diverses façons voire pas du tout.

Le règlement (UE) concernant les adaptations dans les Comptes nationaux résultant de la révision des nomenclatures économiques ainsi que la réglementation conjointe du Conseil et du Parlement relative aux statistiques structurelles et son règlement d'application doivent être amendés car ils font référence à la version de la CPA utilisée. Pour les règlements où seule une référence générique à la CPA apparaît, aucune modification n'est nécessaire (mais des adaptations statistiques sont peut-être à réaliser).

L'adaptation la plus lourde est celle de PRODCOM, qui établit pour chaque année la liste des produits à enquêter, puisque PRODCOM est emboîté dans la CPA.

Eurostat a également précisé que les versions linguistiques de la CPA version 2.1 seraient rendues disponibles aux Etats Membres le 11 juillet.

Les discussions ont porté sur la difficulté que rencontrent certains pays, spécialement ceux pour lesquels Prodcum est une source prioritaire pour la statistique d'entreprises, d'harmoniser, suite à l'adoption d'une nouvelle nomenclature, la mise en œuvre dans divers domaines statistiques. Eurostat a proposé, sous réserve de faisabilité, de s'aligner sur le calendrier de Prodcum et de retenir l'année 2016 (année de référence pour la collecte) comme date unique de mise en œuvre.

2.3 Mise en œuvre de la CPA version 2.1 dans les Etats Membres

Suite au tour de table réalisé, il s'avère que très peu d'Etats Membres ont développé des déclinaisons nationales de la CPA et qu'aucun pays n'a élaboré de plan de mise en œuvre spécifique. D'autre part, aucun pays ne s'attend à des difficultés particulières pour cette mise en œuvre.

Eurostat a apporté des précisions sur la disponibilité des outils indispensables à la mise en œuvre même si ceux-ci ne font pas partie du règlement :

- Les tables de passage : la Task Force sur la révision de la CPA sera sollicitée pendant la période estivale pour vérifier la mise à jour de diverses tables de correspondance (CPA 2008 / CPA version 2.1, CPA version 2.1 / nomenclature combinée 2014 et CPA version 2.1 / CPC version 2.1). Eurostat assurera la synthèse des diverses contributions au mois de septembre.
- Les notes explicatives : leur rédaction, en anglais, est actuellement en cours à Eurostat qui les soumettra aux membres de la TF sur la révision de la CPA. La TF disposera du mois de septembre pour examiner ces notes et proposer des amendements. Les versions française et allemande des notes explicatives sont, quant à elles, annoncées pour la fin du mois d'octobre.

3. COICOP et COFOG

3.3 Evolution de la COICOP



Les travaux menés concomitamment par Eurostat (élaboration de la ECOICOP qui rajoute un niveau de détail par rapport à la COICOP pour satisfaire les besoins européens) et par le groupe d'experts sur les indices de prix à la consommation UNECE / BIT ont montré que la nomenclature en usage mériterait de faire l'objet d'une mise à jour, voire d'une révision.

Pour appréhender les besoins d'une éventuelle révision et recenser les cas problématiques, une vaste enquête a été réalisée sous l'égide de l'ONU ; les résultats de cette enquête ont été débattus lors de la réunion du groupe d'experts de l'ONU en mai 2013 et ont conduit à la mise en place d'un TSG (technical sub-group) au niveau international ; de manière analogue, une task force européenne a également été lancée.

Les 2 groupes travaillent en parallèle sur les résultats de l'enquête sur la base d'un mandat identique. Eurostat, participant à la fois à la TF européenne et au TSG, assure la liaison entre les travaux menés de part et d'autre.

L'analyse par la TF européenne du questionnaire a permis de déterminer 3 groupes :

- Le groupe 1 rassemble les cas qui nécessiteraient un changement dans la structure ou dans le niveau de détail ou bien des modifications d'intitulés.
- Le groupe 2 rassemble les cas qui peuvent être résolus par des règles de classement bien qu'une évolution dans la structure soit jugée plus appropriée
- le groupe 3 les cas qui peuvent être résolus par des règles de classement.

D'autre part, l'unité d'Eurostat en charge des indices de prix à la consommation a réalisé une enquête sur la mise en œuvre de la ECOICOP dans les HICP. Les réponses à ce questionnaire ont mis en évidence des interrogations sur le classement spécifiques à la ECOICOP. Le groupe des nomenclatures souhaite d'ailleurs avoir connaissance des conclusions de cette enquête.

Plusieurs pays ont émis des réserves sur certaines propositions de classement ou ont demandé des précisions. L'intervention de la France soulignant la nécessité de garantir la cohérence NACE/CPA dans la description des plats préparés en créant un nouveau poste dans la division 01-produits alimentaires et boissons non alcoolisées a été soutenue par l'Allemagne et les Pays-Bas et agréée par Eurostat.

Les membres du groupe Nomenclatures disposent du mois de juillet pour transmettre leurs commentaires détaillés sur les propositions faites dans les 3 groupes ainsi que les points spécifiques à la ECOICOP.

L'objectif est d'aboutir à un rapport final exposant les propositions de la TF européenne qui sera présenté au groupe d'experts de l'ONU en mai 2015. Ce rapport devra aussi inclure les conséquences d'éventuels changements dans la COICOP sur les autres nomenclatures fonctionnelles (COFOG, COPNI et COPP).

3. 2 Impact de la révision de la CITE sur la COFOG

La classification internationale type de l'éducation ou CITE (*ISCED pour International Standard Classification of Education*) est une classification des différents niveaux d'éducation qui a été mise à jour en 2011. Les changements dans la CITE impliqueraient des changements, voire des transferts, dans les postes COFOG relatif à l'enseignement et à la protection.

4. EseG

Les travaux menés dans le cadre l'ESSnet sur l'EseG sont arrivés à terme en avril 2014. En tant que coordonateur de cet ESSnet, l'INSEE (Monique Meron) a rapidement rappelé les différentes étapes du projet ainsi que la méthode de travail. Celle-ci a donné une large part aux consultations et a impliqué les instituts statistiques ainsi que de nombreux chercheurs de pays différents. L'INSEE a présenté la nomenclature socio-économique résultant de ces



travaux ; celle-ci s'appuie sur les premiers niveaux d'ISCO et sur le statut de l'emploi, ces variables étant des « core-variables » particulièrement importantes. Elle se compose, à son niveau le plus agrégé de 9 groupes, dont 2 sont dédiés aux personnes non-occupées. Un niveau additionnel permet de pouvoir adapter la nomenclature à différentes spécificités selon les sujets traités et les contextes envisagés (par exemple, il est possible d'isoler les agriculteurs pour les pays où ce groupe est important...)

La présentation de ces résultats a été accueillie de manière très positive par le groupe. Le BIT a salué le travail remarquable réalisé et a émis des remarques de détail relatives à la terminologie : ainsi D. Hunter du BIT recommande notamment d'éviter le terme « inactif » dans les intitulés et de le remplacer par « hors du marché du travail »

Le groupe a formulé des remarques relatives à l'utilisation : comment l'appliquer à divers types d'unités (individu ou ménage), comment seront traitées les données incomplètes ou manquantes ?

Eurostat a invité les membres du groupe Nomenclatures à transmettre ses commentaires d'ordre technique jusqu'à la fin du mois de juillet. La nomenclature EseG sera présentée à la réunion des directeurs des statistiques sociales en septembre 2014 pour approbation. Après cette étape, Eurostat s'attachera à rédiger un guide d'utilisation pour promouvoir l'utilisation de cette nomenclature au sein de l'Union Européenne.

5. Versioning dans les descriptions de structure des données SDMX.

Eurostat a présenté le rôle majeur des DSDs (description de structure des données) dans les échanges de données dématérialisés. Avec l'intensification des liens entre les domaines statistiques leur gestion se complexifie au cours du temps. Des règles de gestion simples doivent être privilégiées ; toutes les propositions ou commentaires sur l'utilisation des DSDs peuvent être transmises au groupe SDMX.

La prochaine réunion du groupe Nomenclatures aura lieu en septembre 2015.

